

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
Portant réglementation
de la circulation sur Fougheolles
relatif aux travaux
sur le réseau d'adduction d'eau potable**

Le Maire de la Commune de TAUVES,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 111 L 2213-13 relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;

Vu la demande de ce jour présentée par l'entreprise Lemonnier demeurant à Tauves pour le compte du SIAEP Burande Mortagne ;

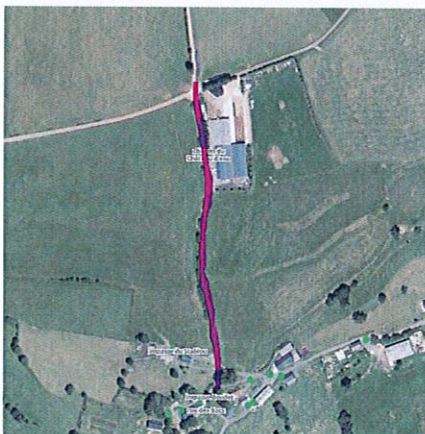
ARRÊTE

Article 1 : En raison des travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable à Fougheolles, la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains, services de secours et services municipaux, du centre du village de Fougheolles et sur le chemin du Château d'Eau du lundi 11 septembre 2023 au vendredi 20 octobre 2023 inclus ;

Article 2 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise Lemonnier, chargé de l'exécution des travaux ;

Article 3 : Le soir et les week-ends, la circulation sera rétablie au maximum avec la signalisation correspondante ;

Article 4 : le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, à l'entreprise Lemonnier, affiché en Mairie et sur place.



Fait à Tauves, le 5 septembre 2023

Le Premier Adjoint,
Christophe VERGNOI

